

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1400101: services publics d'autobus (services réguliers) vlaamse vervoermaatschappij (vvm) / opérateur du transport de wallonie (otw)

En vigueur au 01/01/2013 (Dernière actualisation de la page 15/04/2014)

A partir du 19/02/2010, les données salariales sont reprises dans la sous-commission paritaire officielle 1400101 (AR du 22/01/2010). La sous-commission paritaire officielle 1400001 a été abrogée à cette date.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (CP 140.01).

Il n'existe aucune CCT concernant les barèmes des services publics d'autobus de la SRWT-TEC.

1. Services publics d'autobus: Vlaamse vervoermaatschappij

Anciennité	Salaire		
	Salaire horaire	Travail dominical et jours fériés	Avant 6 heures et après 20 heures
0 an	14.1578	28.3156	15.5678
0,5 an	14.2448	28.4896	15.6548
1 an	14.3667	28.7334	15.7767
2 ans	14.5091	29.0182	15.9191
3 ans	14.6316	29.2632	16.0416
4 ans	14.7743	29.5486	16.1843
6 ans	15.0756	30.1512	16.4856
8 ans	15.2853	30.5706	16.6953
10 ans	15.5032	31.0064	16.9132
12 ans	15.6232	31.2464	17.0332
14 ans	15.7428	31.4856	17.1528
16 ans	15.9983	31.9966	17.4083
18 ans	16.1215	32.2430	17.5315
20 ans	16.3383	32.6766	17.7483
22 ans	16.4622	32.9244	17.8722
24 ans	16.5850	33.1700	17.9950
26 ans	16.8005	33.6010	18.2105
28 ans	16.9235	33.8470	18.3335
29 ans	17.0469	34.0938	18.4569

2. Services publics d'autobus: Personnel de garage

Pour une durée de travail hebdomadaire égale, les salaires horaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les garages des services publics et spéciaux d'autobus et des entreprises d'autocars qui ressortissent à la Commission paritaire du transport sont,

conformément à la classification des fonctions en application, les mêmes que ceux des ouvriers qui ressortissent à la Commission paritaire des entreprises de garage (CP 112).